



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 24

Vœu : Pour des crédits de solidarité à la hauteur des besoins humains

Conseillers en exercice	: 33
Présents	: 21
Représentés	: 10
Excusés	: 2
Absent	: 0

SEANCE DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2012

L'an deux mil douze, le vingt quatre octobre à vingt heures et trente quatre minutes, le Conseil Municipal de LA QUEUE EN BRIE, légalement convoqué par Monsieur Jean-Jacques DARVES, Maire conformément aux articles 2122-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRESENTS :

Monsieur DARVES, Maire.

Monsieur CHRETIEN, Monsieur PROUHEZE, Madame AUBRY, Monsieur SANGOI, Madame GURTLE, Madame VELAIN, Monsieur DEPERROIS, Madame MACIA, Adjoint au Maire.
Monsieur DESLOGES, Monsieur MOULIN, Monsieur JOAB, Monsieur ZANON, Madame DRUON, Monsieur POIVEY, Madame MONNIN, Monsieur NIETO, Madame GAY, Madame SANDLARZ-ROBERT, Madame BASTIER et Madame OUAZZIZ Conseillers Municipaux.

POUVOIRS :

Mme VERCHERE, Adjointe au Maire, donne pouvoir à M. JOAB, Conseiller Municipal.
M. BOIHY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à M. SANGOI, Adjoint au Maire.
Mme TANGUY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. CHRETIEN, 1^{er} Adjoint au Maire
Mme DUARTE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. PROUHEZE, Adjoint au Maire.
Mme CANCELLIERI, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DEPERROIS, Adjoint au Maire.
Mme COUENON, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. le Maire.
M. GARRIDO, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme DRUON, Conseillère Municipale.
M. COMPAROT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme SANDLARZ-ROBERT, Conseillère Municipale.
M. FAURE-SOULET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme BASTIER, Conseillère Municipale.
M. AUBRY, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Mme OUAZZIZ, Conseillère Municipale.

EXCUSES:

Monsieur KAUFMANN et Madame LOBET, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur DEPERROIS, Adjoint au Maire.

VŒU DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 OCTOBRE 2012

Pour des crédits de solidarité à la hauteur des besoins humains

L'année passée à la même période, notre Conseil municipal avait protesté contre la diminution du programme d'aide alimentaire européenne et avait exigé, en soutien aux Associations caritatives, le maintien des crédits européens pour venir en aide aux plus démunis de nos concitoyens. La France compte 8 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Cette mobilisation a conduit les instances européennes à proroger les crédits initiaux pour les années 2012 et 2013 ; ce dont nous nous félicitons.

Mais aujourd'hui, nous sommes de nouveau très préoccupés. Un nouveau plan pluriannuel est en cours d'élaboration visant à ramener de 500 millions à 360 millions le plan d'aide alimentaire européen. Ces crédits seront répartis sur la période 2014-2020 entre 27 Etats contre 18 Etats auparavant. Soit une baisse très significative.

Le Secours Populaire Français, la Croix Rouge, les Restos du Cœur et la Banque alimentaire s'indignent de la faiblesse des crédits envisagés pour soulager celles et ceux qui n'ont pas de quoi se nourrir et nourrir leur famille dans une Europe en pleine crise économique.

A l'heure où l'Europe vient de se voir décerner le prix Nobel de la Paix, il n'est pas inutile de rappeler qu'elle avait aussi pour objectif d'assurer l'autosuffisance alimentaire et la sécurité alimentaire de ces habitants.

Le Conseil municipal de La Queue en Brie s'associe de nouveau aux associations caritatives pour exiger du Conseil Européen une prise en considération des réels besoins des populations qui souffrent et le maintien des crédits d'aide alimentaire au niveau actuel en les adaptant au nombre de pays bénéficiaires.

➤ **Le présent vœu est adopté à l'unanimité.**



Le Maire,

Jean-Jacques DARVES